



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 106059

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les propositions de l'ANPNOGD concernant l'indemnisation des orphelins de guerre. Lors d'une réunion de travail, le représentant de l'ONAC a fait état de chiffres concernant les orphelins concernés, chiffres en très forte baisse par rapport aux premières estimations. De ce fait, les sommes en jeu sont nettement moins élevées. Elle lui demande si ce fait nouveau ne permettrait pas de reconsidérer l'ensemble du dispositif et de l'étendre à tous les orphelins de guerre, pupilles de la Nation.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Son élargissement aux orphelins de tous les conflits ne saurait être envisagé tant pour des raisons de coût que de principe. En effet, une telle généralisation romprait totalement avec la justification fondamentale du dispositif qui est le caractère spécifique de la reconnaissance des conditions d'extrême barbarie ayant caractérisé certaines disparitions pendant la Seconde Guerre mondiale. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tienne le plus grand compte de l'équité et corrige les principales inégalités constatées, dans l'application de la notion de victimes d'actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106059

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4113

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6302